

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19-2026
Du 30 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 22 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, Elizabeth MAZON, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, FARJON Philippe, FULACHIER Sylvian, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine, ROURE Florian

Absents ayant donné procuration : 1 – Sophie MOURARET à Pascale LIOUTIER

Absents n'ayant pas donné procuration : 0 –

Secrétaire de séance : MAZET Caroline

OBJET : Désignation des délégué de la commune siégeant au Comité Syndical du Territoire d'Énergie Ardèche

Vu les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-33 et L.5211-8,

Vu l'adhésion de notre commune au Territoire d'Énergie Ardèche (TE07), à la fois pour les compétences obligatoires (électricité et gaz) mais aussi facultatives (éclairage public, maîtrise des énergies),

Vu les statuts du TE07 adoptés par délibération du Comité Syndical en date du 19 mai 2025,

Considérant l'article 6-1-1 desdits statuts,

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant lorsque la population est $\leq 7\ 000$ habitants
- 1 délégué titulaire supplémentaire et 1 délégué suppléant supplémentaire lorsque la population est $> 7\ 000$ habitants.

Considérant les candidatures proposées, à savoir celle de Jean-Marie ALLIX en titulaire et celle d'Erwan Gonthier en suppléant, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour ne pas procéder au scrutin secret. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la désignation ci dessous en qualité de représentants de la commune de Saint Etienne de Fontbellon au sein du Comité Syndical du TE07 :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Jean-Marie ALLIX	Erwan GONTHIER

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire
Caroline MAZET



Le Maire,
Philippe ROUX

